

Délibération n°2306-02

L'an deux mille vingt trois, le six juin à 19 heures 15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10+3 proc

Votants : 13

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Jean-Marc BLANIC – Philippe ALLEGRINI – Fabienne GALLI – Béatrice ROZIER – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Sandrine BARRALIS – Eliane CALDEVIDAL

Absents excusés : Gérard STOERKEL – Fabrice FONTAINE – Michel CORSINI

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Dotation cantonale  
2023**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le programme de travaux 2023 à mettre en œuvre. Le montant des travaux est estimé à 35 000 € HT.

Le programme sera le suivant :

- Réfection de la place du 13 novembre 2015 : réfection du revêtement en enrobé, aménagement et sécurisation
- Réfection partielle du revêtement chemin des Folatières

Elle sera financée, en partie, par une subvention attribuée par le Conseil Départemental en faveur de la voirie communale – exercice 2023 – se répartissant comme suit :

- Conseil Départemental 80 % : 28 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ADOpte** le programme des travaux,
- **ACCEPTE** la subvention attribuée par le Conseil Départemental,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du programme de travaux défini ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme

Le secrétaire,



C DI MARTINO

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 08/06/2023  
Qualité : Maire